

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET
DE SPORTS
SOUS-MARINS



TECHNIQUE

Manuel de formation technique
MONITORAT FÉDÉRAL 2^e DEGRÉ

Commission Technique Nationale

FFESSM



ARCHITECTURE GÉNÉRALE DE LA FORMATION

STAGE INITIAL

STAGE PÉDAGOGIQUE
EN SITUATION

STAGE FINAL

EXAMEN



PRÉROGATIVES

RÈGLES D'ORGANISATION

— PRÉROGATIVES

Le diplôme de « Moniteur Fédéral 2^e degré » (MF2) de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction d'enseignant niveau 4 (E4) définie par le Code du Sport (*Établissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes, notamment l'annexe III-15b de la sous-section 1*).

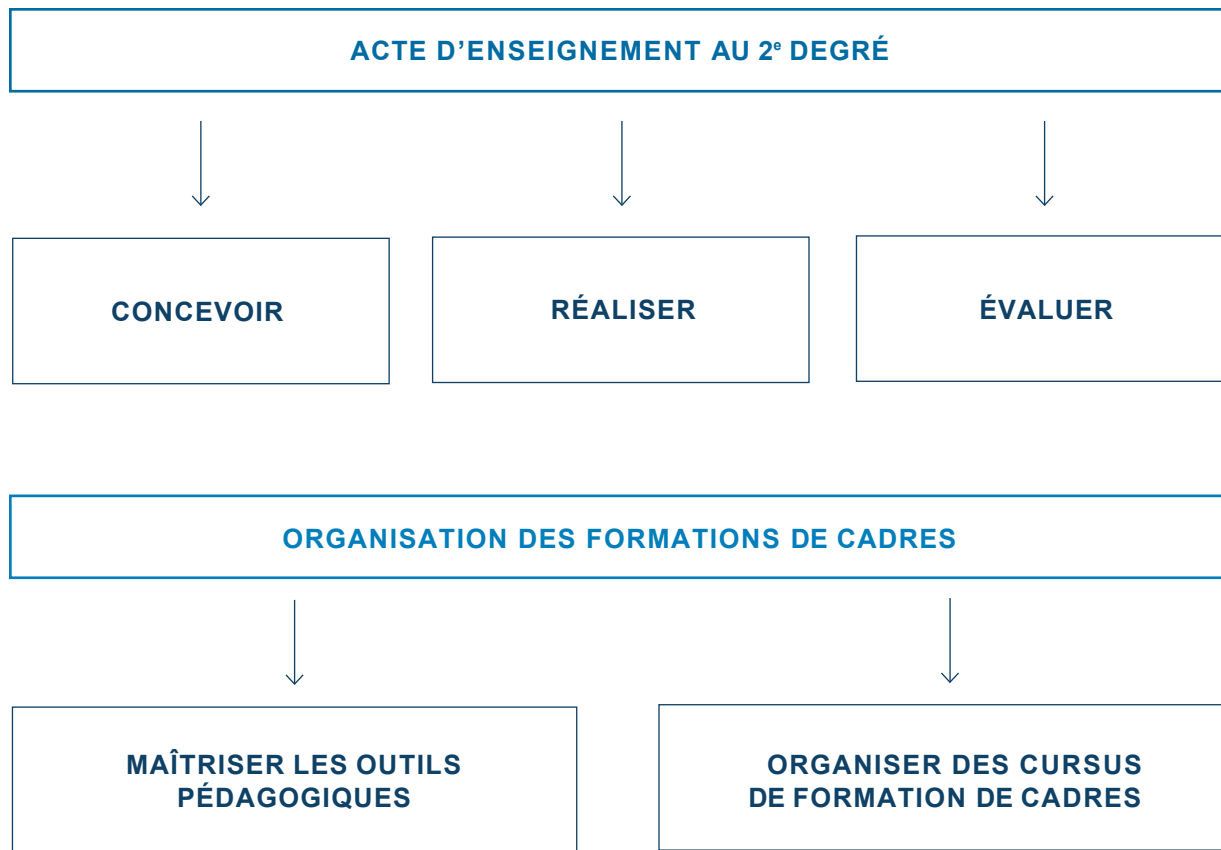
En plus des prérogatives définies par le Code du Sport, le MF2 est un formateur de cadres.

Il peut :

- Délivrer les diplômes et les qualifications fédérales de la commission techniques.
- Participer aux examens de Guide de Palanquée-Niveau 4, Initiateur et Moniteur Fédéral 1^{er} degré.
- Être délégué par sa CTR pour les examens de Guide de Palanquée-Niveau 4 et Initiateur.
- Diriger par délégation de sa CTR et délivrer les attestations de participation des formations suivantes :
 - stage initial de l'initiateur,
 - module complémentaire 6-20 m facultatif de l'initiateur,
 - module complémentaire 20-40 m de la filière par capitalisation du MF1
 - stage de Tuteur de Stagiaire Initiateur et en valider les compétences
- Tutorer en situation les stagiaires MF1 et valider sur leurs livrets pédagogiques :
 - les séances de pédagogie 1^{er} degré auxquelles il a participé
 - les modules d'enseignement théorique, pratique et organisationnel auxquelles il a participé
- Tutorer en situation les stagiaires MF2 et valider sur leurs livrets pédagogiques :
 - les attestations de participation :
 - aux stages initiaux initiateur dont ils sont responsables.
 - aux examens Guide de Palanquée-Niveau 4, et initiateur auxquels ils ont participé avec le stagiaire.
 - les séances de pédagogie 2^e degré auxquelles ils ont participé :
 - au cours de séances de formation pédagogiques au 2^e degré entre stagiaires MF2.
 - en situation réelle sur des stagiaires MF1 en cours de stage en situation.
 - au cours de séances réalisées dans le cadre d'un stage initial ou en situation initiateur.
- Valider les attestations d'aptitudes préalables à la présentation des épreuves de l'examen du MF2.



STAGE INITIAL



ACCÈS AU STAGE INITIAL ET RÈGLE D'ORGANISATION

— ACCÈS AU STAGE INITIAL ET RÈGLES D'ORGANISATION

- Pour accéder au stage initial, le candidat doit :
 - être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité
 - être francophone
 - justifier de son identité à l'ouverture du stage initial par un document officiel avec photographie
 - être titulaire, à la date d'ouverture du stage initial, du MF1 de la FFESSM, ou du moniteur E3 associé de la FFESSM, ou du BEES1 option « plongée subaquatique », ou du DEJEPS option « activités de plongée subaquatique »
 - être titulaire du RIFA Plongée de la FFESSM
 - contrôle médical : lorsque le stage initial inclut des passages à l'eau, se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT
- Le stage initial est obligatoire.
- Il a un volume horaire de 35 heures et doit se dérouler sur un délai d'un mois au maximum.
- L'intégralité du stage doit être réalisée en présentiel. L'utilisation de la visio-conférence n'est pas autorisée
- Il est organisé par la CTN, ou par une CTR selon le cahier des charges établi par la CTN.
- Le stagiaire MF2 a l'obligation de participer à l'intégralité d'un même stage initial, quelle qu'en soit la forme.
- A l'issue du stage, un livret pédagogique est remis au stagiaire MF2.
- Le directeur du stage est un Instructeur National présent sur la totalité du stage. Il est nommé par la CTN, ou par la CTR suivant le cas. Il peut être assisté par des Instructeurs Régionaux dans le cas où le stage est organisé par une CTR.
- Le stage initial a pour objectif principal de préparer le stagiaire MF2 au stage pédagogique en situation. De fait, son contenu porte essentiellement sur les modules « Acte d'enseignement » au 2^e degré et « Organisation » sans exclure d'autres contenus jugés pertinents par le directeur de stage. À ce stade, les modules ne sont pas nécessairement maîtrisés dans tous leurs aspects.
- L'intervalle de temps compris entre le jour suivant la fin du stage initial et le jour précédant le début du stage final ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins.





Nota :

- **La CTN confie l'organisation des stages initiaux aux régions volontaires selon les modalités suivantes :**
 - Déclaration d'intention à la CTN au plus tard fin octobre de l'année précédant le stage pour publication sur le calendrier national.
 - Désignation du directeur de stage par le président de la CTN sur proposition du président de la CTR.
- **Il ne sera autorisé qu'un seul stage par an et par région. Son intitulé devient : « Stage initial national MF2 en région »**
- **Le président de la CTR, en concertation avec le directeur du stage, constitue l'équipe d'encadrement et organise pédagogiquement et matériellement le stage.**
- **Le nombre minimum de stagiaires est fixé à huit avec possibilité pour la CTN de déroger pour les situations particulières (*insularité, etc.*)**
- **Le ratio est d'un IN pour cinq stagiaires, avec la possibilité pour la CTR organisatrice d'avoir d'autres intervenants (*IR, INS, etc.*)**
- **La présence d'IN extérieurs à la région organisatrice est obligatoire selon le ratio suivant :**
 - 1 IN pour un stage de 8 à 15 personnes.
 - 1 ou 2 IN (au choix de la CTR) pour un stage de 16 à 20 personnes.
 - 2 IN au-delà de 20 personnes.
 - Les IN extérieurs sont désignés par la CTR organisatrice en accord avec la CTN. Les frais relatifs à l'intégration d'un IN extérieur dans un stage initial national MF2 en région sont à la charge de la CTN.
- **Le temps d'intervention de tout IN ne peut être pas inférieur à la moitié de la durée totale du stage pour être comptabilisée dans ses obligations de participations aux activités MF2.**
- **Tous les IN pourront postuler pour les stages initiaux hors région lors de leurs vœux, avec prise en compte pour obligation d'activités.**



— CONCEVOIR

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Définir un contenu de formation de cadres.	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer un ou plusieurs objectifs de formation de cadres en référence à une ou des compétences de formateur de cadres (<i>l'objectif de formation donne le caractère de 2^e degré à l'enseignement</i>). <p>Les cursus de formation de cadres (<i>Initiateur, MF1 et TSI</i>) sont la ressource de référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces objectifs permettent, en pratique comme en théorie, d'aborder « les fondamentaux » : conception, réalisation et évaluation d'un acte d'enseignement mais aussi toutes les spécificités liées à la nature de l'enseignement. <p><u>Par exemple :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> — En pratique : organiser un atelier vertical, sécuriser l'activité, prendre en charge un public particulier. — En théorie : problématiques liées à la nature du sujet (<i>physique, anatomie-physiologie, matériel, etc.</i>), et les compétences spécifiques (<i>utilisation des outils pédagogiques, gestion et utilisation du tableau, des logiciels de présentation, etc.</i>)
Positionner la séance dans le cursus de formation de cadres.	Le positionnement du stagiaire pédagogique MF1 doit être cohérent. Il détermine les connaissances acquises, et les éléments retenus doivent être argumentés et justifiés.
Justifier la séance.	Elle repose sur la nécessité d'acquérir une ou plusieurs compétences de formateur de cadres en lien avec ses prérogatives.
Définir une stratégie de formation de cadres.	Exploiter un thème support de formation de plongeur de manière pertinente pour travailler les compétences de formation de cadres visées. Elles débouchent sur une méthodologie transférable à d'autres situations.
Évaluer.	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et adapter les modalités d'évaluation. • Définir des critères d'évaluation sur la base des critères de formation et de réalisation



— RÉALISER

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Accueillir les futurs cadres.	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du sport et de la fédération. • Accueillir, informer et prendre en charge les futurs cadres. • Avoir un vocabulaire adapté et un comportement respectueux à l'égard des futurs cadres.
Animer une séance.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître différents types d'animation (<i>magistral, participatif, etc.</i>) • Mettre en œuvre une animation adaptée à de futurs cadres. • Gérer le déroulement temporel de la séance.
Communiquer.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une communication efficace (<i>pour une ou plusieurs personnes</i>). • Avoir une élocution claire, un débit de parole limpide et compréhensible. • Maintenir un contact permanent et bienveillant avec ses élèves, être à leur écoute et rester attentif à leurs préoccupations.
Mettre en œuvre une stratégie de formation de cadres et utiliser des outils pédagogiques.	<ul style="list-style-type: none"> • En pratique comme en théorie : <ul style="list-style-type: none"> — Présenter et justifier les objectifs de la séance — Présenter la ou les compétences travaillées — Utiliser la thématique de formation de plongeur comme support de formation aux compétences de cadres — Mettre en place des modalités d'évaluation (<i>restitution, exercice d'application, etc.</i>)
Mettre en place des remédiations.	<ul style="list-style-type: none"> • En pratique comme en théorie : <ul style="list-style-type: none"> — Identifier les dysfonctionnements (<i>situation trop complexe, incompréhension etc.</i>) — Les analyser et réajuster les situations d'apprentissage pour assurer leur fonctionnalité.



— ÉVALUER

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Réaliser une évaluation initiale (ou diagnostique).	<ul style="list-style-type: none"> • Repose sur la nécessité d'identifier les prérequis nécessaires à la mise en œuvre de l'apprentissage proposé. • En pratique comme en théorie, la ou les compétences travaillées par le stagiaire (<i>MF1, TSI ou initiateur</i>) sont cohérentes avec la programmation et la progression du cursus de formation du cadres avec lequel il travaille.
Réaliser une évaluation formative.	<ul style="list-style-type: none"> • Repose sur la nécessité d'évaluer la pertinence et le bon fonctionnement de la stratégie de formation de cadres. • En pratique : on évalue l'efficacité des situations d'apprentissages proposées, l'observation doit permettre un repérage de dysfonctionnement, une analyse et la mise en œuvre de remédiations appliquées à une compétence de cadre travaillée par le stagiaire. • En théorie : on évalue la pertinence et la performance de la stratégie de formation proposée par le stagiaire (<i>MF1, TSI ou initiateur</i>) pour travailler une compétence d'enseignement de la théorie. • Dans les deux cas, on travaille sur l'observation, la réactivité et l'adaptabilité du stagiaire face aux difficultés rencontrées par les plongeurs. L'adéquation entre l'objectif de formation de cadres et le support de formation de plongeur est vérifiée.
Réaliser une évaluation finale ou sommative.	<ul style="list-style-type: none"> • Un acte d'enseignement est sous tendu par un objectif de formation, il est donc nécessaire de déterminer si le contrat est rempli. • Il s'agit d'évaluer l'efficacité des stratégies d'apprentissage proposées visant l'acquisition d'une compétence de cadre. Cette évaluation repose sur l'observation faite par le formateur. Elle s'appuie sur les critères d'évaluation qui émanent des critères de réalisation et du niveau de performance attendu. La répétition et la constance d'un apprentissage seront le fondement d'une évaluation certificative.



— MAÎTRISER LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

1 — Objectifs	2 — Commentaires
<p>Connaitre les notions et concepts pédagogiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les notions pédagogiques en lien avec les définitions et les différents sens en vigueur dans la pratique de nos enseignements : <ul style="list-style-type: none"> — Compétences et capacités — Acquis et prérequis — Différents types d'objectifs — Progression et programmation.
<p>Utiliser les notions et concepts pédagogiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie de formation de cadres : <ul style="list-style-type: none"> — Dans le domaine de l'enseignement, méthodologie pour apprendre à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> – un acte d'enseignement (<i>conception, réalisation et évaluation</i>) – les outils pédagogiques permettent de résoudre les différentes problématiques (<i>ex : les notions d'acquis et de prérequis qui permettent de positionner un enseignement</i>) — Dans le domaine de l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> – méthodologie pour apprendre à traiter des problématiques d'organisation de formation de cadres (<i>Initiateur, MF1, TSI et examen GPN4</i>) – identifier les différentes contraintes : nature de la formation, cadre réglementaire, planification, logistique matérielle et moyens humains.

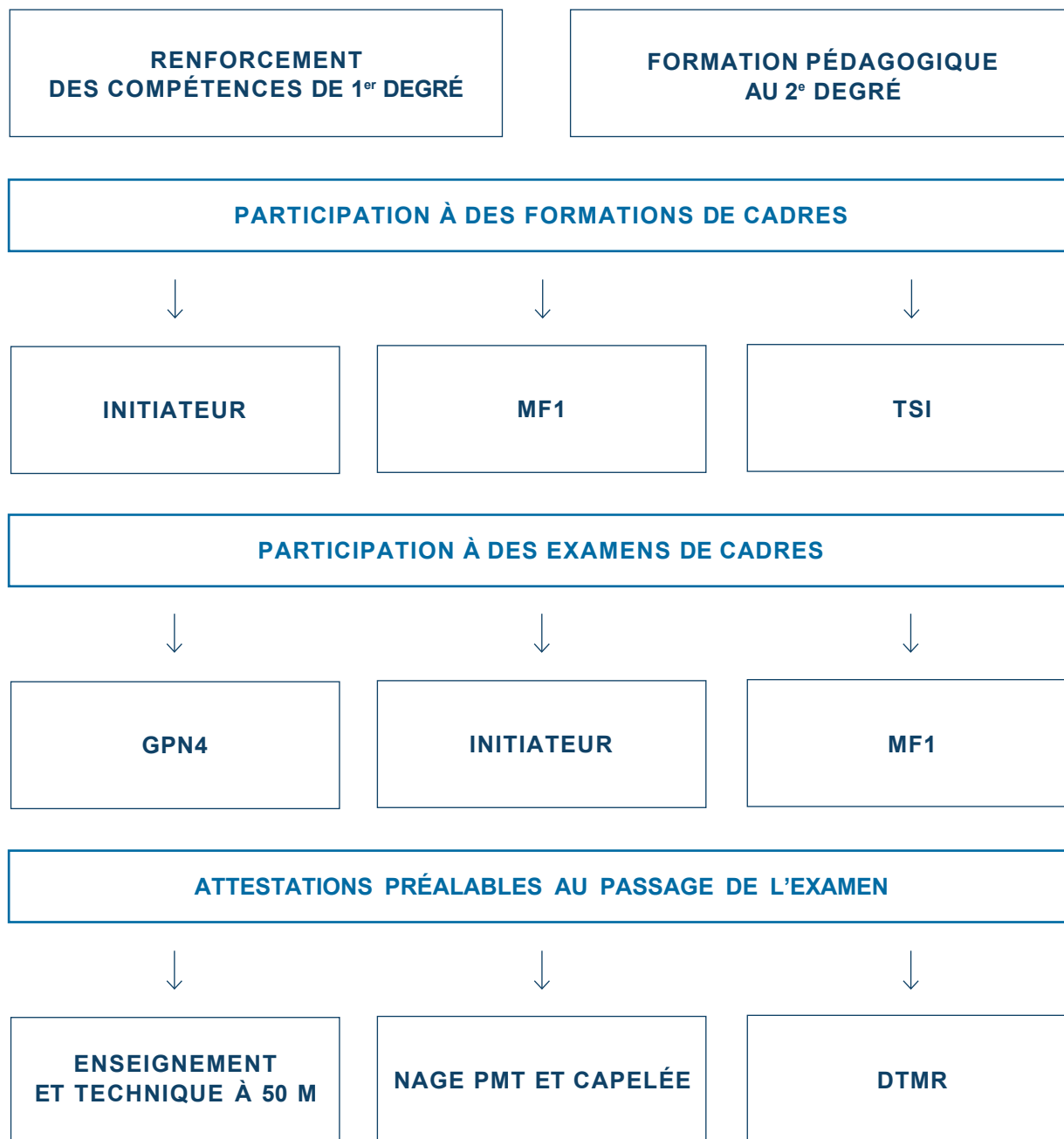


— ORGANISER DES CURSUS DE FORMATION DE CADRES

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Identifier la nature du cursus à organiser.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la nature et le volume du contenu de formation à organiser : Initiateur, TSI, MF1 ou examen GPN4. • Utiliser le cadre réglementaire (<i>Code du Sport, contenus de formation des plongeurs</i>) pour identifier les contraintes.
Utiliser les notions et concepts pédagogiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la programmation en fonction des contraintes de progression. • La notion de programmation est abordée en terme d'organisation des contenus dans le temps, et la notion de progression renvoie à l'utilisation des notions d'acquis et de prérequis qui créent des contraintes notamment dans la chronologie des contenus. • La planification peut relever de contraintes réglementaires qui vont imposer sa nature (ex : <i>le stage initial MF1 doit se dérouler sur un nombre de jours et un volume horaire imposé par le contenu de formation fédéral</i>).
Définir une logistique matérielle.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir l'ensemble des moyens matériels à mettre en œuvre • Gérer de manière optimale les moyens disponibles : <ul style="list-style-type: none"> — En pratique : matériel nécessaire à la pratique de l'activité (<i>équipement individuel, bateau, mise en œuvre d'atelier, matériel de secours, etc.</i>) — En théorie : salle de cours, équipement spécifique (<i>tableau, vidéoprojecteur, etc.</i>) • Les moyens sont définis en nombre suffisant en fonction du nombre de plongeurs à encadrer, du nombre d'encadrants, des spécificités des pratiques mises en œuvre, etc.
Définir les moyens humains.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir l'encadrement nécessaire en fonction des contraintes induites par les spécificités du cursus organisé : <ul style="list-style-type: none"> — En pratique : définir le nombre d'encadrants et leur niveau en fonction de leurs prérogatives dans le respect des normes d'encadrement définies dans le Code du Sport. — En théorie : définir le nombre d'encadrants en fonction du nombre de stagiaires et en fonction des choix de stratégie d'enseignement (<i>cours magistraux, travail en groupe et en atelier, etc.</i>)



STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION



— ACCÈS AU STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION ET RÈGLES D'ORGANISATION

- Le statut de stagiaire pédagogique MF2 n'est pas prévu par le Code du Sport, rendant ainsi impossible le repérage juridique de ce positionnement. De ce fait, aucun contrat de formation ou convention ne peut être signé entre la FFESSM ou l'un de ses comités régionaux, une SCA et un stagiaire MF2, dans le cas où celui-ci souhaiterait effectuer un stage au sein d'une SCA.
- D'autre part, si le stage en situation est proposé par la CTN, il ne revêt pour autant aucun caractère obligatoire.
- En cas de stage pédagogique en situation, celui-ci débute par un renforcement des compétences du stagiaire MF2 en matière d'enseignement au premier degré puis comporte, sans chronologie particulière :
 - des participations à des stages de formation à l'initiateur, au MF1 et au TSI
 - des participations à des examens GPN4, initiateur et MF1 en fonction des possibilités
 - la validation des aptitudes préalables à la présentation de l'examen MF2
- Lors de la délibération de l'examen MF2, le jury peut tenir compte des participations du candidat aux différentes formations et examens de cadres effectuées pendant son stage en situation.

— TUTEUR DE STAGE

- Il est proposé que le stagiaire MF2 soit suivi par un tuteur de stage, Instructeur National ou Régional.
- Ce tuteur est garant de la cohérence et du bon déroulement du cursus du stagiaire. Il le guide, l'oriente, le conseille et lui apporte les éléments qui pourraient lui manquer, sans obligatoirement assister à toutes les séances de pédagogie ou aux stages auxquels le stagiaire participera.
- En cas de difficulté à trouver un tuteur, le stagiaire peut s'adresser au président de sa CTR, qui pourra consulter le collège des Instructeurs de son comité et proposer un Instructeur volontaire.
- En cas de carence, il pourra déléguer cette fonction à un MF2, un BEES2 ou un DES-JEPS licencié à la FFESSM.



— STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DE PREMIER DEGRÉ

- La CTN recommande au stagiaire MF2 de renforcer ses compétences d'enseignant au 1er degré, en théorie comme en pratique, en effectuant des séances de formation à des plongeurs de tous niveaux.
- Le stagiaire devra impérativement travailler avec de véritables élèves.
- Le tuteur de stage pourra proposer d'ajuster le volume de travail en fonction des besoins spécifiques du stagiaire.

SÉANCES DE FORMATION À LA PÉDAGOGIE AU DEUXIEME DEGRÉ

- La CTN recommande un nombre minimum de 15 séances, à raison de :
 - 5 séances de pédagogie théorique.
 - 5 séances de pédagogie pratique.
 - 5 séances de pédagogie organisationnelle.
- Le tuteur de stage pourra proposer d'ajuster ce volume de travail en fonction des besoins spécifiques du stagiaire
- La CTN recommande que le suivi du stagiaire soit réalisé par au moins deux formateurs différents, Instructeur National ou Instructeur Régional, ou MF2, ou BEES2, ou DES-JEPS, licencié à la FFESSM.
- Les séances réalisées dans ce cadre peuvent être organisées à l'occasion de séances :
 - Présentées directement au tuteur du stagiaire, en-dehors de tout stage officiel.
 - Réalisées au cours d'un stage de préparation au MF2 organisé par une CTR.
 - En situation de formation réelle sur :
 - des stagiaires initiateurs en stage initial ou en situation
 - des stagiaires MF1 en stage initial, en situation ou final
 - des MF1 en stage de formation TSI
 - Intervenant ou non sur de vrais élèves, sous la responsabilité :
 - d'un Instructeur National ou Régional, ou MF2, ou BEES2, ou DES-JEPS licencié à la FFESSM
 - ou d'un MF1 ou BEES1, ou DE-JEPS licencié à la FFESSM et titulaire de la qualification de Tuteur de Stage Initiateur.
 - Nb : un stagiaire MF2 Tuteur de Stage Initiateur ne peut pas inscrire des séances de pédagogie sur son propre livret pédagogique.
- Dans tous les cas, seules les séances réellement présentées par le stagiaire MF2 pourront être inscrites sur son livret pédagogique.



— STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION SÉANCES DE PÉDAGOGIE THÉORIQUE AU 2^e DEGRÉ

	Date					
	Nom du formateur et niveau (MF2, IR, IN).					
	Thème travaillé					
	Niveau des plongeurs utilisés en support du cours.					
Concevoir	Positionner le thème dans le cursus de formation de cadres.					
	Justifier la séance.					
	Définir une stratégie de formation de cadres.					
Réaliser	Accueillir les futurs cadres.					
	Animer une séance et communiquer.					
	Mettre en œuvre une stratégie de formation de cadres.					
Évaluer	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)					



— ÉVALUATION DES SÉANCES :

Inscrire : A (*Acquis*), ECA (*En Cours d'Acquisition*) ou NT (*Non Travaillé*) dans la case de la séance.

— STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION SÉANCES DE PÉDAGOGIE PRATIQUE AU 2^e DEGRÉ

	Date					
	Nom du formateur et niveau (MF2, IR,IN).					
	Thème travaillé					
	Niveau des plongeurs utilisés en support du cours.					
Concevoir	Positionner le thème dans le cursus de formation de cadres.					
	Justifier la séance.					
	Définir une stratégie de formation de cadres.					
Réaliser	Accueillir les futurs cadres.					
	Animer une séance et communiquer.					
	Mettre en œuvre une stratégie de formation de cadres.					
Évaluer	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)					



ÉVALUATION DES SÉANCES :

Inscrire : A (*Acquis*), ECA (*En Cours d'Acquisition*) ou NT (*Non Travaillé*) dans la case de la séance.

— STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION SÉANCES DE PÉDAGOGIE ORGANISATIONNELLE AU 2^e DEGRÉ

	Date					
	Nom du formateur et niveau (MF2, IR, IN).					
	Thème de la séance.					
	Niveau des cadres utilisés en support de la séance.					
Maîtriser les outils pédagogiques.	Connaitre les notions et concepts pédagogiques.					
	Utiliser les notions et concepts pédagogiques.					
Organiser un cursus de formation de cadres.	Identifier la nature du cursus à organiser.					
	Planifier.					
	Définir une logistique matérielle.					
	Définir les moyens humains.					



— ÉVALUATION DES SÉANCES :

Inscrire : A (*Acquis*), ECA (*En Cours d'Acquisition*) ou NT (*Non Travaillé*) dans la case de la séance.

— ACCÈS AU STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION ET RÈGLES D'ORGANISATION

PARTICIPATION À DES FORMATIONS DE CADRES

- La CTN recommande au stagiaire MF2 de participer, selon ses possibilités, à :
 - un stage initial Initiateur
 - un stage initial MF1
 - un stage final MF1
 - un stage de formation au TSI
- L'implication du stagiaire MF2 dans le déroulement de ces stages est obligatoire.
- Il peut être observateur et se faire expliquer par le responsable du stage les stratégies utilisées pour :
 - l'apprentissage d'un acte d'enseignement
 - l'organisation et la gestion d'un cursus de formation de cadres
 - l'organisation du stage concerné
- Il peut également y jouer un rôle actif en proposant, sous la direction du responsable du stage :
 - le contenu du stage
 - une organisation logistique
 - le planning du stage ou de la formation
 - la répartition des cadres et des stagiaires dans les ateliers
 - le planning du stage ou de la formation
 - la répartition des cadres et des stagiaires dans les ateliers
 - la réalisation d'interventions devant les stagiaires
 - un mode d'évaluation des stagiaires
- Même si ces propositions ne sont pas retenues, elles seront discutées avec le responsable du stage.
- Les participations à ces stages et formations sont validées par le responsable du stage sur le livret pédagogique du stagiaire.
- Le stagiaire peut demander à faire valider ses participations à des stages initiaux initiateur réalisés jusqu'à deux ans avant la validation de son stage initial MF2. Il doit en faire la demande au président de la CTR organisatrice qui validera cette participation a posteriori, ou la fera valider par le responsable du stage.



— STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION PARTICIPATION A DES STAGES DE FORMATION DE CADRES

	Date					
	Lieu					
	Stage : <i>(Initial Initiateur, initial MF1, final MF1, formation TSI)</i>					
En tant qu'observateur, se faire expliquer et comprendre les stratégies utilisées pour : En tant qu'acteur, être tutoré dans la mise en œuvre :	L'apprentissage d'un acte d'enseignement.					
	L'organisation et la gestion d'un cursus de formation de cadres.					
	L'organisation du stage.					
En tant qu'acteur, être tutoré dans la mise en œuvre :	Du contenu du stage.					
	De la logistique matérielle.					
	De la planification du stage.					
	De la répartition des cadres et des stagiaires dans les ateliers.					
	De la réalisation d'interventions.					
	De l'évaluation des stagiaires.					



— Réalisation des séances : inscrire F (*Fait*), ou NF (*Non Fait*) dans la case de la séance.

— ACCÈS AU STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION ET RÈGLES D'ORGANISATION (SUITE)

PARTICIPATION À DES EXAMENS DE CADRES

- La CTN recommande au stagiaire MF2 de participer, selon ses possibilités et celles de sa CTR à :
 - un examen GPN4 en tant que membre du jury
 - un examen initiateur en tant que membre du jury participant notamment à l'évaluation des épreuves de pédagogie en double avec a minima un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM.
 - un examen MF1 en tant qu'observateur avec deux E4, Instructeurs Nationaux ou Régionaux ou MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM.
- L'implication du stagiaire MF2 dans le déroulement de ces examens est obligatoire.
- Il peut être observateur en se faisant expliquer par le responsable de l'examen :
 - l'organisation de l'examen : moyens humains, matériels et logistiques
 - la planification de l'examen
- Il peut également y jouer un rôle actif en proposant, sous la direction du responsable de l'examen :
 - l'organisation de l'examen : moyens humains, matériels et logistiques
 - la planification de l'examen
 - la répartition des cadres et des candidats dans les ateliers
 - la réalisation de briefings avant les épreuves
 - Une évaluation notée des candidats, en double avec un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM lorsqu'il s'agit d'épreuves pédagogiques.
- Même si ces propositions ne sont pas retenues, elles seront discutées avec le responsable de l'examen.
- Les participations à ces examens sont validées par le délégué de la CTR sur le livret pédagogique du stagiaire.
- Le stagiaire peut demander à faire valider ses participations à des examens initiateurs ou GPN4 réalisées jusqu'à deux ans avant la validation de son stage initial MF2. En ce qui concerne les examens initiateur, il doit avoir assisté à la totalité de l'examen et avoir participé à l'évaluation des épreuves de pédagogie en double avec a minima un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM. Il doit en faire la demande au président de la CTR organisatrice qui validera cette participation a posteriori, ou la fera valider par le responsable de l'examen.



— STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION PARTICIPATION A DES EXAMENS DE CADRES

	Date					
	Lieu					
	Examen : <i>(GPN4, Initiateur, MF1)</i>					
En tant qu'observateur, se faire expliquer et comprendre :	L'organisation de l'examen : moyens humains, matériels et logistiques.					
	La planification de l'examen					
En tant qu'acteur, être tutoré et participer à :	L'organisation de l'examen : moyens humains, matériels et logistiques.					
	La planification de l'examen					
	La répartition des cadres et des candidats dans les ateliers.					
	La réalisation de briefings avant les épreuves.					
	L'évaluation des candidats.					



— Réalisation des séances : inscrire F (*Fait*), ou NF (*Non Fait*) dans la case de la séance.

— ACCÈS AU STAGE FINAL ET À L'EXAMEN

- Pour accéder au stage final et à l'examen, le stagiaire doit remplir les conditions exigées lors de l'accès au stage initial, et de plus :
 - être âgé de 20 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'examen,
 - être titulaire, depuis au moins 12 mois à la date d'ouverture de l'examen, des diplômes exigés pour entrer en stage initial.
 - être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, permis option côtière.
 - avoir validé le stage initial depuis plus de 30 jours pleins à la veille de la date de début du stage final.
 - fournir un bulletin de demande d'inscription sur la liste des candidats au MF2 signé par le président de son club d'appartenance et contresigné par le président de la CTR.
 - présenter son livret pédagogique dûment rempli
 - fournir les 3 attestations d'aptitudes suivantes :
 - Aptitude A1 : Démonstration Technique de Maîtrise de Remontée gilet (*DTMR*) (*épreuve 10*).
 - Aptitude A2 : Enseignement et technique à 50 m (*épreuves 4 et 5*).
 - Aptitude A3 : Nages PMT et capelée (*épreuves 7A et 7B*).
 - Ces aptitudes attestent du fait que ces 3 épreuves ont été réalisées en milieu naturel (*hors piscines et fosses de plongée quelle qu'en soit la profondeur*) et dans des conditions non éliminatoires. Elles sont signées a minima par un MF2 de la FFESSM, ou un moniteur E4 associé de la FFESSM, ou un BEES2, ou un DEJEPS (*E4*), ou un DESJEPS titulaire de la licence fédérale en cours de validité. La durée de validité de chacune de ces attestations est de 9 mois maximum à la date d'ouverture de l'examen (*et non du stage final*). Le modèle type figure à la dernière page du contenu de formation.
 - Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « *généralités* » du MFT.
- Pour s'inscrire au stage final et à l'examen, le candidat doit :
 - se procurer le bulletin d'inscription sur l'espace CTN du site de la FFESSM : <https://plongee.ffessm.fr>
 - faire parvenir à la Commission Technique Régionale d'appartenance, avant la date de clôture des inscriptions spécifiée par la circulaire fédérale relative aux stages et examens de l'année en cours, un dossier comprenant :
 - le formulaire de demande d'inscription dûment renseigné
 - la photocopie du diplôme du MF1 de la FFESSM, ou du moniteur E3 associé de la FFESSM, ou du BEES1 de plongée subaquatique, ou du DEJEPS (*E3*).
 - la photocopie de la carte RIFA Plongée de la FFESSM
 - la photocopie de l'assurance si celle-ci n'est pas celle proposée par la FFESSM



- une photo d'identité récente
- deux enveloppes timbrées, libellées à l'adresse à laquelle le candidat souhaite recevoir les informations relatives au stage final et à l'examen.
- le montant demandé par la circulaire fédérale relative aux stages et examens de l'année en cours.



Nota :

Les candidats pris en charge dans le cadre d'un dispositif État/emploi ou entreprise, doivent le signaler au siège national de la FFESSM lors du retrait du bulletin d'inscription (*tarification spécifique*).



— ORGANISATION DU STAGE FINAL ET DE L'EXAMEN

STAGE FINAL

- Le stage final est obligatoire. Il est organisé à l'échelon national par la CTN qui en définit le contenu.
- Le responsable est un Instructeur National présent sur la totalité du stage. Il est nommé par le président de la CTN. Il est assisté par des Instructeurs Nationaux et Instructeurs Nationaux Stagiaires, et éventuellement par des Instructeurs régionaux financés par leur CTR et acceptés par la CTN.
- Sur demande des présidents de CTR, des Instructeurs Régionaux peuvent assister au stage final en tant qu'observateurs après y avoir été autorisés par le Président de la CTN, et en fonction de quotas déterminés par celui-ci. Leurs frais de participation sont pris en charge par leur CTR d'origine.

JURY DE L'EXAMEN

- L'examen est organisé à l'échelon national avec un jury fédéral de la FFESSM, comportant :
 - le président de la FFESSM ou son représentant
 - le président de la Commission Technique Nationale ou son représentant
 - au moins trois Instructeurs Fédéraux Nationaux
- Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique (CACI) en cours de validité.



Nota :

Les présidents de CTR peuvent suivre l'examen en qualité d'observateurs.



EXAMEN

GRUPE 1 : ÉPREUVES PÉDAGOGIQUES

**1. PÉDAGOGIE
GÉNÉRALE APPLIQUÉE
& ORGANISATIONNELLE**

**2. PÉDAGOGIE
PRATIQUE**

**3. PÉDAGOGIE
THÉORIQUE**

GRUPE 2 : ÉPREUVES PRATIQUES

**4. ENSEIGNEMENT
À 50 M**

**5. IPD
À 50 M**

6. MANNEQUIN

**7. NAGE PMT
OU CAPELÉ**

**8. PLONGÉE LIBRE
À 15 M**

**9. DESCENTE,
STABILISATION
ET VDM À 50 M**

10. DTMR À 35 M

GRUPE 3 : ÉPREUVES THÉORIQUES

11. DÉCOMPRESSION

**12. ANATOMIE -
PHYSIOLOGIE ET
PHYSIOPATHOLOGIE**

**13. ASPECTS
THÉORIQUES
DE L'ACTIVITÉ**

**14. CADRE
RÉGLEMENTAIRE**

**15. MATÉRIEL
DE PLONGÉE**

**ACCÈS AU STAGE FINAL ET A L'EXAMEN
PRÉSENTATION DES ÉPREUVES
NOTATION ET OBTENTION DE L'EXAMEN**

— PRÉSENTATION GÉNÉRALE

GRUPE 1 : ÉPREUVES PÉDAGOGIQUES

- | | |
|---|---------------|
| 1 Pédagogie générale appliquée et organisationnelle | Coefficient 3 |
| 2 Pédagogie pratique | Coefficient 4 |
| 3 Pédagogie théorique | Coefficient 4 |

Total des points attribués pour ce groupe : 220 points, moyenne du groupe : 110 points.

GRUPE 2 : ÉPREUVES PRATIQUES

Au nombre de 7, les épreuves pratiques comprennent :

- 2 épreuves de plongée libre (N°6 et 8)
- 1 épreuve de nage PMT ou de nage capelée : choix déterminé pour l'ensemble des candidats par tirage au sort par le jury de l'examen (N°7)
- 4 épreuves de plongée scaphandre (N°4, 5, 9 et 10)

Le deuxième groupe est constitué de 2 sous-groupes. Il donne lieu à 10 notes.

Sous-groupe A : Enseignement et technique à 50 m :

- | | |
|---|---------------|
| 4 Acte d'enseignement à 50 m | |
| a) Briefing | Coefficient 1 |
| b) Débriefing | Coefficient 1 |
| c) Acte d'enseignement à 50 m | Coefficient 3 |
| 5 Intervention sur un plongeur en difficulté à 50 m | Coefficient 3 |

Sous-groupe B : Maîtrise et démonstrations physiques, pratiques et techniques

- | | |
|---|---------------|
| 6 Mannequin | Coefficient 2 |
| 7 Nage PMT sur 1500 m ou nage capelée sur 1000 m | Coefficient 1 |
| 8 Plongée libre à 15 m | Coefficient 1 |
| 9 Descente, stabilisation et vidage de masque à 50 m | |
| a) Descente dans le bleu | Coefficient 1 |
| b) Vidage de masque à 50 m | Coefficient 1 |
| 10 Démonstration technique de maîtrise de remontée gilet de 35m | Coefficient 2 |

La moyenne de 10/20 minimum est requise par sous-groupe :

- minimum 80/160 pour le sous-groupe A
- et minimum 80/160 pour le sous-groupe B

Total des points attribués pour ce groupe : 320 points, moyenne du groupe : 160 points.



GRUPE 3 : ÉPREUVES THÉORIQUES

Épreuves écrites :

11 Décompression	Coefficient 4
12 Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur	Coefficient 4
13 Aspects théoriques de l'activité	Coefficient 3
14 Cadre réglementaire de l'activité	Coefficient 1

Épreuve orale :

15 Matériel de plongée	Coefficient 2
--------------------------	---------------

Total des points attribués pour ce groupe : 280 points, moyenne du groupe : 140 points.



— ÉPREUVES DE PÉDAGOGIE

Pour les 3 épreuves de pédagogie, les candidats sont autorisés à utiliser le MFT sans annotations pour préparer leur sujet.

1 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE GÉNÉRALE APPLIQUÉE ET ORGANISATIONNELLE :

Coefficient 3

- Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à exposer ses compétences en pédagogie générale ainsi que dans la planification et l'organisation d'une formation de cadres (*initiateur, MF1 ou TSI*), dans le respect de la réglementation, puis, sous forme d'entretien, de justifier au jury ses choix pédagogiques, matériels, humains, etc.
- Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels s'adresse le stagiaire MF1 sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par la CTN. Le jury peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.
- Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet et de 10 minutes au maximum pour l'exposer. Le jury dispose ensuite de 20 minutes au maximum pour poser des questions et permettre au candidat d'y répondre.

2 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE PRATIQUE (AVEC ET SANS SCAPHANDRE) :

Coefficient 4

- Le candidat démontre à un groupe de stagiaires MF1 la façon dont doit être conduite une séance de formation à la plongée avec un ou plusieurs élèves. La leçon est accompagnée de conseils, remarques et consignes préalables à l'immersion que la nature de la séance peut, éventuellement, rendre nécessaires.
- Le niveau technique des élèves mis à la disposition des stagiaires MF1 peut aller du débutant jusqu'au plongeur préparant le Guide de Palanquée-Niveau 4 ainsi que le diplôme d'initiateur.
- Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels s'adresse le stagiaire MF1 sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par la CTN. Le jury peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.
- Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet. La présentation du sujet par le candidat suivie des éventuelles questions du jury ne doit pas excéder 30 minutes.

3 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Coefficient 4

- Le candidat démontre à un groupe de stagiaires MF1 la façon de faire un exposé à des élèves dont le niveau technique peut être celui du débutant complet jusqu'à celui du plongeur préparant le diplôme de Directeur de Plongée – Niveau 5.
- Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels s'adresse le stagiaire MF1 sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par la CTN. Le jury peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.
- Les sujets à traiter portent sur :
 - l'anatomie, la physiologie et la physiopathologie du plongeur
 - la décompression
 - les aspects théoriques de l'activité
 - le matériel de plongée
- Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet. La présentation du sujet par le candidat suivie des éventuelles questions du jury ne doit pas excéder 30 minutes.



— ÉPREUVES PRATIQUES : PRÉAMBULE

- Les épreuves de ce groupe comportent des épreuves avec palmes, masque, tuba (PMT), ceinture de lest et vêtement isothermique et des épreuves avec équipement en scaphandre autonome.
- Pour toutes les épreuves pratiques aquatiques (N°4 à 10), le candidat doit être équipé de la même paire de palmes et du même masque.
- Pour les épreuves N°6, 7 (*si le sort a désigné la nage PMT sur 1500 m*) et 8, quand certaines conditions de température de l'eau sont réunies, le candidat peut choisir d'adopter pour l'ensemble des 3 épreuves l'équipement minimum suivant :
 - soit un vêtement isothermique avec cagoule et un lestage annulant sa flottabilité, si la température de l'eau est inférieure à 18° C.
 - soit un maillot de bain si la température de l'eau est égale ou supérieure à 18° C.
- Pour les épreuves N°4, 5, 7 (*si le sort a désigné la nage capelée sur 1000 m*), 9 et 10, le candidat a le libre choix de la capacité du bloc qu'il utilise pour chaque épreuve, 12 ou 15 litres, dans la mesure des possibilités du centre organisateur de l'examen. Il peut par exemple choisir un bloc de 15 litres pour les épreuves N°4 et 5 et un bloc de 12 litres pour les autres épreuves.
- Toutefois, pour chacune de ces épreuves, il doit être équipé du même vêtement isothermique et d'un lestage approprié pour évoluer en poids apparent nul à la profondeur de 3 m.



Nota :

**Les candidats titulaires du DEJEPS E4 sont dispensés du passage des épreuves -
tiques.**

— ÉPREUVES PRATIQUES

4 | ACTE D'ENSEIGNEMENT A 50 MÈTRES : Coefficient 5 — Aptitude A1

DESCRIPTION

- Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une séance complète de formation au 1^{er} degré pour un élève plongeur, du briefing au débriefing en passant par la partie en immersion.
- L'aptitude A1 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

DÉROULEMENT

- Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau de l'élève auxquels elle s'adresse sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par la CTN. Le jury peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.
- Les sujets à traiter portent sur l'apprentissage ou le perfectionnement des compétences préparant aux qualifications ou diplômes PE60, PA60, Niveau 3 (PA60), GPN4 ou MF2.
- Le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son sujet, 15 minutes pour réaliser son briefing avant l'immersion et de 15 minutes pour réaliser son débriefing à l'issue de la plongée.
- Pendant la totalité de l'épreuve, aucune situation nécessitant un arrêt de la descente ou une remontée lors de la phase d'enseignement n'est simulée par le jury.
- L'épreuve se découpe en cinq phases successives :

Première phase : à terre ou sur le bateau

- Tirage et préparation du sujet, préparation et briefing. Le candidat doit proposer à son élève au minimum deux situations pédagogiques à 50 mètres durant le briefing, dans le but de démontrer sa capacité à mettre en place une progression pédagogique cohérente et une sécurité adaptée.
- Désignation de l'instructeur « élève » et de l'instructeur « observateur » durant l'épreuve.
- L'instructeur « élève » est le seul à jouer le rôle de l'élève durant le briefing, dans l'eau au cours de l'épreuve et lors du débriefing. Cependant le briefing et le débriefing sont exposés aux deux instructeurs
- L'instructeur « observateur » joue un rôle passif et n'est concerné que par les directives d'organisation et de sécurité de la séance.

Deuxième phase : descente à 50 mètres en situation d'enseignant

- Le candidat guide la descente de l'instructeur « élève » en prenant en compte les compétences du niveau qu'il est supposé avoir en tant qu'élève, en fonction du sujet tiré.
- La descente s'effectue plutôt côte à côte, en simulation d'une descente classique avec un véritable élève.
- Le candidat doit assurer une surveillance « raisonnable » de l'instructeur « élève », dont le comportement reflète celui habituellement observé chez un élève du niveau cité dans le sujet, sans problème particulier.

Troisième phase : exécution de l'acte d'enseignement à 50 mètres

- Le candidat effectue l'acte d'enseignement prévu au briefing sur l'instructeur « élève », apporte d'éventuelles remédiations et gère la sécurité dans cette zone de profondeur.
- L'acte d'enseignement doit impérativement se dérouler à 50 mètres. Le candidat doit se maintenir à cette profondeur et veiller à ce que l'instructeur « élève » s'y maintienne également pendant toute la durée de l'épreuve, sauf évidemment lorsque le sujet comporte une remontée vers



la surface. Dans ce cas, le candidat doit impérativement y mettre fin avant d'arriver à la profondeur de 35 mètres, même s'il a choisi de proposer une remontée jusqu'à la surface dans son briefing.

- Le candidat doit assurer une surveillance « raisonnable » de l'instructeur « élève », dont le comportement reflète celui habituellement observé chez un élève du niveau cité dans le sujet, sans problème particulier.
- Durant cette étape, l'instructeur « observateur » n'a pas à être pris en compte par le candidat.



Remarque :

une durée maximale de 10 minutes entre l'immersion et la fin de l'acte d'enseignement doit être impérativement respectée. L'instructeur « élève » a toute latitude pour reprendre la main et mettre fin à la situation d'enseignement si elle dépasse cette durée.



— ÉPREUVES PRATIQUES

4 | ACTE D'ENSEIGNEMENT A 50 MÈTRES (Suite) :

Quatrième phase : remontée et retour au bateau

- Lors de la remontée, après la fin de l'acte d'enseignement, le candidat doit prendre en compte les deux Instructeurs, contrôler la remontée de sa palanquée jusqu'au premier palier et gérer la décompression.
- Il doit également assurer le retour de tous en surface puis au bateau.
- Une attention particulière est accordée à la gestion de la sécurité à tout instant : vitesse de la fin de remontée, mise en place du parachute, décompression adaptée en tenant compte des paramètres de chacun, réalisation des paliers, communication arrivée à la surface et sortie de l'eau.

Cinquième phase : débriefing

- Le candidat fait son débriefing au jury sur les exercices réalisés au fond.
- Il doit permettre au candidat de démontrer de réelles capacités d'observation, d'analyse, de mémorisation et de proposition de remédiations permettant à son élève de progresser les fois prochaines (*comportement, technique, matériel, etc.*)

ÉVALUATION

Briefing : Coefficient 1

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- Présenter l'objectif et le déroulement de la séance.
- Définir des éducatifs pertinents en fonction du sujet et du niveau de l'élève.
- Préciser clairement les attendus de 1^{er} degré : progression, critères d'évaluation, moyens donnés à l'élève, conditions de réalisation, etc.
- Évaluer les risques liés à l'action de formation et mettre en place des mesures de sécurité adaptées.
- Adapter son discours au niveau et aux capacités réelles et actuelles de son élève.

Acte d'enseignement : Coefficient 3

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- Avoir un équipement adapté à la pratique.
- Prévenir et gérer les risques spécifiques à la profondeur.
- Gérer sa stabilisation et celle de son élève. Les variations de profondeur ne doivent pas excéder + ou - 2m.
- Observer, détecter, prendre en compte et au besoin remédier aux problèmes rencontrés par l'élève durant la réalisation des exercices demandés.
- Respecter le déroulement de la séance exposé lors du briefing.
- Respecter la durée maximale de 10 minutes entre l'immersion et la fin de l'acte d'enseignement et au besoin adapter le contenu de la séance.
- Assurer la sécurité pendant la descente, l'acte d'enseignement à 50 m et la remontée.
- Adapter son comportement aux capacités réelles de l'élève en fonction de son niveau défini par le sujet.



Débriefing : Coefficient 1

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- Observer et mémoriser le déroulement de la séance, analyser judicieusement la prestation de son élève
- Exposer clairement les points positifs, les points restant à améliorer et les moyens pour y parvenir.
- Annoncer le thème de la prochaine séance en fonction de la prestation réalisée.

Sont éliminatoires :

- Une variation de la profondeur plancher (50 m) de plus de 2 m.
- Toute situation impactant la sécurité
- Un contenu de formation hors sujet ou inadapté au niveau de l'élève.



— ÉPREUVES PRATIQUES

5 | INTERVENTION SUR UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ À 50 MÈTRES

Coefficient 3 — Aptitude A1 :

DESCRIPTION

- Il s'agit d'une épreuve, durant laquelle le candidat doit démontrer ses capacités à prendre en compte une situation nécessitant une intervention et la remontée en surface d'un plongeur en difficulté à 50 mètres de profondeur.
- Le candidat aide ensuite sa palanquée à rejoindre la surface en sécurité, en gérant la décompression, le retour en surface, puis le retour au bateau.
- L'aptitude A1 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

DÉROULEMENT

- Cette épreuve est réalisée à l'issue de l'épreuve 9 (*descente, stabilisation et vidage de masque à 50 m*).
- Le candidat doit intervenir sur un plongeur conscient (*l'instructeur qui joue le rôle de « l'assisté »*), stabilisé à 50 m sur un fond plus important. Il doit le remonter jusqu'à la profondeur indiquée par le signe « fin d'exercice » de cet instructeur, qui interviendra au plus tard juste avant d'arriver dans la zone des paliers, et en privilégiant l'utilisation du gilet.
- Durant la phase d'assistance, le candidat intervient uniquement sur cet instructeur jusqu'au signe « fin d'exercice ».
- La situation va être évolutive dans les conditions décrites ci-dessous.
- L'épreuve se déroule en deux phases successives :

1 | Gestion d'une situation d'urgence :

— Elle s'engage à l'initiative de l'instructeur qui joue le rôle de « l'assisté » en proposant un signe ou une situation nécessitant une intervention et une remontée jusqu'à la surface. Cette situation est appelée à évoluer en cours de remontée.

— Le signe ou la situation de départ peut relever, au choix du jury, d'un simple signe « ça ne va pas » ou de tout autre signe ou situation qui puisse offrir la possibilité de proposer une évolution en cours de remontée.

— Cette évolution peut déboucher vers tout autre type de problème tel que panne d'air, essoufflement, stress, etc..., mais dans tous les cas ces situations comme leur enchaînement doivent rester réalistes et plausibles.

— L'instructeur peut mettre fin à la situation d'assistance (sur un signe clair de « fin d'exercice ») à la profondeur de son choix en cours ou en fin de remontée, au plus tard juste avant l'arrivée dans la zone des paliers.

— Durant cette phase, le deuxième instructeur joue un rôle d'observateur et n'a pas à être pris en compte par le candidat.

2 | Gestion de la fin de remontée et du retour jusqu'au bateau :

— À partir du signe « fin d'exercice » de l'étape précédente, le candidat doit prendre en compte les 2 instructeurs depuis l'éventuelle poursuite de la remontée jusqu'au premier palier, puis lors de la décompression, qu'il doit gérer. Il doit également assurer le retour de tous en surface puis au bateau.

— Une attention particulière est accordée à la gestion de la sécurité à tout instant tel que vitesse de la fin de remontée, mise en place du parachute, détermination de la décompression en prenant les paramètres de chacun en compte, la réalisation des paliers, la communication, la sortie de l'eau et le retour au bateau.



ÉVALUATION

- Lors de la première phase, le candidat doit démontrer sa capacité à :
 - Détecter, analyser et réagir à un signe ou une situation qui demande une intervention.
 - Sortir rapidement de la zone profonde et engager une remontée vers la surface. Une vitesse de remontée rapide est acceptable de la zone d'évolution profonde jusqu'à 40 m.
 - Maitriser la vitesse de remontée.
 - L'utilisation du gilet doit être privilégiée. L'utilisation des palmes et le regonflage au cours de la remontée sont pénalisant pour l'évaluation.
 - S'adapter à toute évolution de la situation en cours de remontée.
 - Agir rapidement mais sans précipitation. On insiste sur l'adéquation de la réponse à la situation proposée par l'instructeur
 - Communiquer avec l'assisté et le rassurer.
- Lors de la seconde phase, le candidat doit démontrer sa capacité à :
 - Communiquer avec sa palanquée, sortir le parachute et assurer la décompression.
 - Maintenir strictement la profondeur des paliers entre 3 et 5 m.
 - Respecter les consignes du DP pour revenir au bateau.
- Sont éliminatoires :
 - Tout comportement impactant la sécurité.
 - Un manque de réactivité au fond
 - Une redescente de plus de 2 m à tout moment : au fond, à la remontée et au palier.
 - Percer la surface sans marquer l'arrêt au palier.



ÉPREUVES PRATIQUES

6 | ÉPREUVE DU MANNEQUIN

Coefficient 2 :

DESCRIPTION

Cette épreuve consiste à réaliser, équipé de palmes, masque et tuba, le parcours défini par le jury (*point de départ, passages obligés, point d'arrivée*). L'atelier est matérialisé par le jury. Le mannequin est immergé à une profondeur de 10 m.

DÉROULEMENT

- Nager en surface sur une distance de 200 m.
- Effectuer un canard, descendre récupérer le mannequin immergé sur un fond de 10 m, le ramener en surface et effectuer le signal de détresse en direction du jury.
- Le temps mis pour effectuer les 200 m, récupérer le mannequin et le ramener en surface doit être inférieur à 5 minutes 20 secondes.
- Remorquer le mannequin, les voies respiratoires hors de l'eau, sur une distance de 100 m.
- Le candidat doit maintenir le mannequin, les voies aériennes hors de l'eau en utilisant une prise et une tenue du mannequin applicable à une victime réelle, selon la prise classique (*bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule*) en se déplaçant sur le dos.
- Le candidat ne dispose que d'une seule tentative pour réaliser l'épreuve dans sa totalité. Toutefois, si le candidat échoue dans la récupération du mannequin, il peut faire une seconde tentative, le chronomètre n'étant pas arrêté.



Remarque :

Un mannequin de type adulte et homologué « FFSS » (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme), agréé par la jeunesse et sports pour les épreuves de sauvetage aquatique, et d'un poids apparent de 1,5 kg, devra être impérativement utilisé.



ÉVALUATION

La notation est faite sur les bases suivantes :

1 | Parcours de 200 m en PMT + temps de recherche du mannequin (15 points). Le temps est mesuré depuis le top de départ jusqu'à l'émergence des voies aériennes du mannequin.

Temps en min.s :	Nb de points :
Inférieur à 3.00	15
de 3.00 à 3.09	14
de 3.10 à 3.19	13
de 3.20 à 3.29	12
de 3.30 à 3.39	11
de 3.40 à 3.49	10
de 3.50 à 3.59	09
de 4.00 à 4.09	08
de 4.10 à 4.19	07
de 4.20 à 4.29	06
de 4.30 à 4.39	05
de 4.40 à 4.49	04
de 4.50 à 4.59	03
de 5.00 à 5.09	02
de 5.10 à 5.19	01
supérieur à 5.19	éliminé(e)

2 | Signal de détresse.

— Fait	2 points
— Mal fait	1 point
— Non fait	0 point

3 | Parcours de 100 m avec remorquage du mannequin.

Le temps de remorquage sur 100 m est mesuré depuis l'émergence des voies aériennes du mannequin jusqu'au point d'arrivée.

Temps en min.s	Nb de points
Inférieur à 2.24	10
de 2.24 à 2.30	09
de 2.31 à 2.37	08
de 2.38 à 2.44	07
de 2.45 à 2.51	06
de 2.52 à 2.58	05
de 2.59 à 3.05	04
de 3.06 à 3.12	03
de 3.13 à 3.19	02
de 3.20 à 3.26	01
supérieur à 3.27	00

4 | Tenue du mannequin : de 0 à 13 points.

Un temps total d'immersion de la face du mannequin durant le remorquage supérieur à 20 secondes est éliminatoire.

Le total sur 40 points ainsi obtenu est à diviser par 2 avant de l'affecter de son coefficient.



ÉPREUVES PRATIQUES

7 | NAGE PMT OU CAPELÉ

Coefficient 1 — Aptitude A2 :

- Les candidats passent tous la même épreuve après tirage au sort par le jury entre A et B au début de l'examen
- L'aptitude A2 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve (7A + 7B).
- Les deux nages doivent avoir été effectuées en milieu naturel, hors piscine, et dans des conditions non éliminatoires.

7A | ÉPREUVE DE NAGE EN SURFACE À L'AIDE DES PALMES, MASQUE ET TUBA SUR UNE DISTANCE DE 1500 M

DESCRIPTION ET DÉROULEMENT

- Les candidats partent ensemble et effectuent un parcours de 1500 m, déterminé par le jury.

ÉVALUATION

- La notation est effectuée suivant le barème ci-après :

Barème Hommes		Barème Femmes
Temps en min.s	Note	Temps en min.s
inférieur à 18.30	20	inférieur à 20.00
de 18.31 à 19.00	19	de 20.01 à 20.30
de 19.01 à 19.30	18	de 20.31 à 21.00
de 19.31 à 20.00	17	de 21.01 à 21.30
de 20.01 à 21.00	16	de 21.31 à 22.30
de 21.01 à 22.00	15	de 22.31 à 23.30
de 22.01 à 23.00	14	de 23.31 à 24.30
de 23.01 à 24.00	13	de 24.31 à 25.30
de 24.01 à 24.50	12	de 25.31 à 26.20
de 24.51 à 25.40	11	de 26.21 à 27.10
de 25.41 à 26.40	10	de 27.11 à 28.10
de 26.41 à 27.40	09	de 28.11 à 29.10
de 27.41 à 28.30	08	de 29.11 à 30.00
de 28.31 à 29.10	07	de 30.01 à 30.40
de 29.11 à 29.40	06	de 30.41 à 31.10
de 29.41 à 30.00	05	de 31.11 à 31.30
de 30.01 à 30.30	04	de 30.31 à 32.00
de 30.31 à 31.10	03	de 32.01 à 32.40
de 31.11 à 32.00	02	de 32.41 à 33.30
de 32.01 à 33.00	01	de 33.31 à 34.30
supérieur à 33.00	00	supérieur à 34.30



ÉPREUVES PRATIQUES

7B | ÉPREUVE DE NAGE EN SURFACE AVEC SCAPHANDRE SUR UNE DISTANCE DE 1000 M

DÉROULEMENT

- Les candidats portent un scaphandre, respirent sur leur tuba, se déplacent en nage ventrale, partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 1000 m.
- Le candidat ne doit pas se servir du scaphandre qu'il porte, ni s'aider de ses bras. L'épreuve doit être effectuée scaphandre sur le dos, bouteille ouverte et détendeur en main.

ÉVALUATION

- La notation est effectuée suivant le barème ci-après :

Barème Hommes	Note	Barème Femmes
Temps en min.s		Temps en min.s
inférieur à 16.30	20	inférieur à 18.30
de 16.31 à 17.00	19	de 18.31 à 19.00
de 17.01 à 17.30	18	de 19.01 à 19.30
de 17.31 à 18.00	17	de 19.31 à 20.00
de 18.01 à 18.30	16	de 20.01 à 20.30
de 18.31 à 19.00	15	de 20.31 à 21.00
de 19.01 à 19.40	14	de 21.01 à 21.40
de 19.41 à 20.20	13	de 21.41 à 22.20
de 20.21 à 21.10	12	de 22.21 à 23.10
de 21.11 à 22.00	11	de 23.11 à 24.00
de 22.01 à 22.50	10	de 24.01 à 24.50
de 22.51 à 23.40	09	de 24.51 à 25.40
de 23.41 à 24.20	08	de 25.41 à 26.20
de 24.21 à 24.50	07	de 26.21 à 26.50
de 24.51 à 25.20	06	de 26.51 à 27.20
de 25.21 à 25.40	05	de 27.21 à 27.40
de 25.41 à 26.00	04	de 27.41 à 28.00
de 26.01 à 26.30	03	de 28.01 à 28.30
de 26.31 à 27.10	02	de 28.31 à 29.10
de 27.11 à 28.00	01	de 29.11 à 30.00
supérieur à 28.00	00	supérieur à 30.00



— ÉPREUVES PRATIQUES

8 | ÉPREUVE DE PLONGÉE LIBRE A 15 MÈTRES

Coefficient 1 :

DESCRIPTION ET DÉROULEMENT

- Cette épreuve a pour but de permettre au candidat de démontrer sa capacité à l'apnée.
- Au signal du jury, le candidat effectue une technique d'immersion efficace, descend en apnée jusqu'au niveau de l'examineur dont le masque est situé à 15 m, se stabilise à son niveau, lui fait face, répond au signe OK, s'identifie et remonte en effectuant un tour d'horizon en stabilisation. Le tuba ne doit pas être en bouche à la sortie de l'eau.
- Dès qu'il fait surface le candidat effectue le signe OK, donne son nom ou son numéro à haute voix et reste quelques instants sous contrôle du jury après la sortie de l'eau pour vérifier son état de conscience.
- Le candidat n'a droit qu'à un seul essai pour réaliser l'épreuve

ÉVALUATION

- La notation s'effectue sur les bases suivantes :
 - efficacité du canard,
 - durée de l'apnée,
 - verticalité des trajets en immersion,
 - arrêt à 3 m et tour d'horizon,
 - état du candidat à la sortie de l'eau.
- Sont éliminatoires (*note inférieure à 5*) :
 - ne pas atteindre 15 m,
 - une perte de conscience ou de contrôle moteur (*Samba*).



Remarque :

un temps d'apnée supérieur à 1 minute 30 secondes n'apporte pas de points supplémentaires.



ÉPREUVES PRATIQUES

9 | ÉPREUVE DE DESCENTE, STABILISATION ET VIDAGE DE MASQUE À 50 MÈTRES

Coefficient 2 :

DESCRIPTION

- C'est une démonstration technique sans rapport direct avec une situation réelle.
- Il s'agit pour le candidat de démontrer sa capacité à :
 - maîtriser la technique permettant de descendre de 3 m à 50 m (*sur un fond plus important*), en position verticale tête vers le bas sans vriller et à se stabiliser sans délai à son issue.
 - rester stabilisé durant toute la phase au cours de laquelle il enlève, remet et vide son masque.
- Elle permet, par la réalisation d'un geste technique imposé, d'évaluer la maîtrise de sa ventilation, de son équilibre, de sa propulsion et de la gestion de son stress dans cette situation particulière.
- L'aptitude A1 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

DÉROULEMENT

- Cette épreuve se déroule en préalable de l'intervention sur un plongeur en difficulté à 50m (*épreuve N° 5*) et se déroule en deux phases :
 - une phase de descente à 50 m (*coefficient 1*),
 - une phase de stabilisation et de vidage de masque à cette profondeur (*coefficient 1*).
- Durant la phase de descente, le candidat ne doit prendre en compte aucun des deux instructeurs.
- Ensuite, durant la stabilisation et le vidage de masque, seul l'instructeur désigné à l'avance doit être pris en compte.
- L'épreuve débute à 3 m, après que le candidat ait indiqué au jury qu'il est prêt.
- Au signal du jury, il se met en position verticale, tête en bas puis effectue la descente à une vitesse constante, éventuellement ralentie sur la fin.
- Le candidat se stabilise à la profondeur plancher de 50 m indiquée par son instrument.
- L'évaluateur ne doit pas être utilisé comme repère de profondeur par le candidat.
- Lorsqu'il estime être correctement stabilisé, le candidat l'indique au jury.
- Au signal du jury, le candidat retire son masque, effectue 3 cycles ventilatoires avant de le remettre et de le vider, puis effectue un signe OK au jury. L'épreuve est alors terminée.

ÉVALUATION

- Pendant la phase de descente :
 - maîtrise de la position et de l'équilibre : verticalité et absence de vrille,
 - maîtrise de la vitesse, entre 20 et 30 m/min, constante, et éventuellement plus lente sur la fin,
 - le retournement ne doit pas intervenir avant 45 m.

Pendant la phase de stabilisation et le vidage de masque :

- temps nécessaire à la stabilisation à 50 m,
- précision du maintien de la profondeur de stabilisation à 50 m durant la totalité de l'exécution de cette phase (la référence est l'ordinateur du candidat),
- la stabilisation est réalisée à l'aide de la ventilation et du gilet pour compenser la profondeur.

Seul un léger palmage de positionnement est autorisé,

- la rapidité du retrait du masque sur signe de l'évaluateur,
- la régularité de la ventilation et le respect des 3 cycles respiratoires imposés,
- le vidage du masque totalement réalisé en une seule fois,
- une variation de +/- 2 m autour de la profondeur plancher est éliminatoire.



— ÉPREUVES PRATIQUES

10 | ÉPREUVE DE DÉMONSTRATION TECHNIQUE DE MAÎTRISE DE LA REMONTÉE GILET DE 35 M

Coefficient 2 — Aptitude A3 :

DESCRIPTION ET DÉROULEMENT

- La DTMR est la démonstration technique d'un savoir-faire : maîtriser l'utilisation des gilets et la gestion ventilatoire pour assurer une vitesse de remontée parfaitement contrôlée.
- Contrairement à l'épreuve N° 5, celle-ci est une démonstration et n'a pas pour objectif de refléter la réalité d'une situation d'assistance à un plongeur en difficulté. L'évaluation est donc axée sur des critères techniques.
- Le support de cette épreuve est une remontée en binôme solidaire qui commence sur signe « remonte ». Le candidat gère seul la vitesse de remontée du binôme examinateur-candidat, effectue un arrêt entre 5 et 3 mètres, déploie son parachute et assure le retour surface de l'ensemble de la palanquée.
- La descente ne donne pas lieu à une évaluation.
- L'aptitude A3 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

DÉROULEMENT

- Évaluateur et candidat sont face à face, stabilisés à une profondeur de 35 m en pleine eau.
- Sur le signe « remonte » de l'évaluateur, le candidat saisit celui-ci et engage la remontée.
- Seul le candidat intervient sur les gilets pour gérer la remontée. L'évaluateur conserve une attitude neutre jusqu'à la fin de l'exercice.
- Le profil de référence est linéaire.
- La vitesse de référence est de 10 à 12 m/min.
- L'information « vitesse de remontée » peut être prise à l'aide de tout moyen (*instruments, bulles, etc.*)
- A l'approche de la surface, le candidat réalise un arrêt franc entre 5 et 3 mètres puis effectue un tour d'horizon en maintenant son niveau d'immersion.
- Une fois stabilisé, le binôme se désolidarise.
- Tout en maintenant le niveau d'immersion à la profondeur d'arrêt, le candidat sort son parachute et le gonfle à l'aide de son détendeur de secours.
- Le candidat assure la gestion de la décompression de la palanquée et le retour en surface, moment où l'épreuve prend fin.
- Si aucun palier n'est nécessaire, un minimum d'une minute à 3 mètres doit être réalisé pour permettre au jury d'évaluer la stabilisation du candidat.



— ÉPREUVES PRATIQUES

10 | ÉPREUVE DE DÉMONSTRATION TECHNIQUE DE MAÎTRISE DE LA REMONTÉE GILET DE 35 M (Suite)

Coefficient 2 — Aptitude A3 :

ÉVALUATION

- La maîtrise de la remontée est évaluée sur 20 points.
- La non maîtrise du déploiement du parachute et du retour en surface peut entraîner une perte de points.

| Au fond :

- Capacité du candidat à :
 - maintenir avec précision un niveau d'immersion à l'aide de la ventilation et du gilet,
 - entamer la remontée sans délai après le signe « remonte ».

| Au cours de la remontée :

- Maîtrise par le candidat de :
 - la vitesse de remontée qui doit être la plus linéaire possible,
 - sa ventilation pour réguler finement la vitesse de remontée,
 - l'utilisation des moyens employés :
 - absence d'utilisation des palmes comme moteur de la remontée,
 - absence de regonflage des gilets.

| A l'arrivée entre 5 et 3 mètres :

- Maîtrise de la réalisation du tour d'horizon : tour complet stabilisé, regard vers la surface,
- Efficacité de la mise en place du parachute,
- Capacité à assurer une gestion adaptée de la décompression de la palanquée, et un retour surface en sécurité,
- Maîtrise du maintien de la profondeur d'arrêt.

| Sont éliminatoires (note inférieure à 5) :

- Redescendre de plus de 2 mètres :
 - au décollage,
 - pendant la remontée,
 - de la profondeur d'arrêt, entre 5 et 3 mètres,
- Regonfler le gilet plus de 2 fois pendant la remontée,
- S'arrêter à moins de 2 mètres de la surface,
- Avoir une durée de remontée jusqu'à l'arrêt entre 5 et 3 mètres :
 - supérieure à 4'15" (*vitesse inférieure à 7 m/min*),
 - ou inférieure à 1'40" (*vitesse supérieure à 18 m/min*),
- Avoir un palmage propulsif pendant la remontée,
- Tout comportement impactant la sécurité.



— ÉPREUVES THÉORIQUES

11 | DÉCOMPRESSION

Coefficient 4 :

- C'est une épreuve écrite dont la durée est de 1h30.
- Elle est destinée à vérifier les connaissances du candidat dans le domaine de la décompression, des accidents de désaturation et de leur prévention.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Modèle de Haldane.	<ul style="list-style-type: none"> • Principes du modèle. • Calcul d'une tension d'azote dans un compartiment, limité à des périodes entières. • Calcul de la sursaturation critique. • Détermination d'un compartiment directeur. • Calcul de la profondeur du premier palier. • Principe de la majoration. • Déterminer une profondeur de palier. • Utilisation de graphiques.
Modèles de Bühlmann, VPM et RGBM.	<ul style="list-style-type: none"> • Principe des algorithmes utilisés par les principaux types d'ordinateurs du marché : taille critique des bulles, notion de M-Value, facteurs de gradient, etc. • Aucun calcul n'est demandé.
Utilisation des tables de plongée fédérales FFESSM - MN90.	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les utilisations possibles des tables, limitées à la plongée à l'air. • Savoir établir une procédure de désaturation à l'aide des tables : — planification, — cas réalistes en rapport avec la pratique actuelle. • L'objectif est de maintenir une connaissance des tables et la compréhension de leurs principes.
Utilisation des ordinateurs de plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Principe de fonctionnement à l'exclusion de toute notion sur l'électronique. • Comparaison avec les tables fédérales FFESSM – MN90. • Limites d'utilisation des ordinateurs. • Gestion de procédures de décompression différentes, particulièrement entre 40 et 60 mètres : différents modèles d'ordinateurs, influence des différents réglages, utilisation des tables, etc.
Accidents de désaturation.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et croissance des bulles pathogènes. • Facteurs déclenchants : surpression pulmonaire, essoufflement, rôle du CO₂, etc. • Circulation des bulles : bulles artérielles, shunts, FOP, etc. • Localisation des bulles et symptômes. • Manifestations plus rares de l'ADD. • Facteurs favorisants et prévention. • Principes succincts des traitements.



— ÉPREUVES THÉORIQUES

12 | ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR

Coefficient 4 :

- C'est une épreuve écrite dont la durée est de 1h30.
- Elle est destinée à vérifier les connaissances du candidat sur les modifications physiologiques entraînées par l'immersion, les incidents et accidents autres que les ADD, les bases théoriques et pratiques de l'entraînement physique du plongeur.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Ventilation et plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications de la ventilation en plongée. • Essoufflement en plongée : symptômes, mécanisme, facteurs favorisants, conduite à tenir et prévention. • Surpression pulmonaire : symptômes, mécanisme, facteurs favorisants et conduite à tenir. • Œdème pulmonaire d'immersion (OPI) : symptômes, mécanisme, facteurs favorisants et conduite à tenir. • Noyade : description des différents stades et conduite à tenir (niveau RIFAP).
Circulation et plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Trajet des bulles dans la circulation. • Shunts pulmonaires, Foramen Ovale Perméable (FOP). • Effet « Blood shift ». • Diurèse d'immersion.
Oreille et plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes manœuvres d'équilibrage des oreilles : mécanismes, conditions de réalisation, avantages et inconvénients. • Accidents barotraumatiques de l'oreille moyenne et de l'oreille interne : symptômes, mécanismes, facteurs favorisants, conduite à tenir et prévention. • Accident de désaturation de l'oreille interne. • Vertiges en plongée.
Système nerveux et plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Influence du système proprioceptif en plongée : notions succinctes. • Narcose : symptômes, description succincte des mécanismes (interaction des gaz inertes avec les neurotransmetteurs, rôle facilitateur du CO₂, facteurs favorisants et prévention en tant qu'enseignant entre 40 et 60 m).
Accidents liés à la pratique de l'apnée	<ul style="list-style-type: none"> • Syncope hypoxique et perte de contrôle moteur (Samba) : mécanismes, facteurs favorisants, prévention et conduite à tenir.
Incidents liés au froid en plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes physiologiques de la thermorégulation : thermogénèse, perception du froid, centres nerveux, vasomotricité, effets sur la diurèse. • Accidents liés au froid : signes, symptômes, prévention et conduite à tenir.



1 — Connaissances	2 — Commentaires
Déshydratation en plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes, facteurs favorisants, prévention. • Implication dans la survenue de malaises et d'ADD.
Entraînement physique en plongée.	<p>Adaptation et régulation de la ventilation à l'effort : principes, chémorécepteurs, centres nerveux, effecteurs (les noms des voies nerveuses ne sont pas exigés).</p> <p>Filières énergétiques : description, relations avec les épreuves d'examen.</p> <p>Planification de l'entraînement physique dans les différentes filières pour les différents niveaux de plongée et les épreuves d'examen GPN4 et MF2.</p>



— ÉPREUVES THÉORIQUES

13 | ASPECTS THÉORIQUES DE L'ACTIVITÉ

Coefficient 3 :

- C'est une épreuve écrite dont la durée est de 1h30.
- Elle est destinée à vérifier les connaissances théoriques du candidat sur les notions de physique appliquées à la plongée, la planification de l'activité en tant que DP et la construction de planning d'examen GPN4, initiateur ou MF1.
- Elle doit comporter au moins 3 problèmes différents et indépendants.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Notions de physique appliquée à la plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes réalistes pouvant porter sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> — pressions, — flottabilité, — gonflage des blocs à l'air et au Nitrox, (<i>le Trimix n'est pas au programme</i>) — pressions partielles : air et Nitrox, — dimensionnement d'une station de gonflage, avec ou sans tampons, en fonction d'un cahier des charges ou d'une étude comparative, — effets de la température sur le gonflage et le stockage des blocs, — consommation et autonomie, — optique en plongée (<i>aucun calcul d'angle n'est exigible</i>), — acoustique en plongée.
Activité de directeur de plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de l'activité journalière d'un centre de plongée. • Organisation de plongées particulières : jeunes plongeurs, plongées de nuit, dérivantes, etc.
Organisation d'examens.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un planning d'examen : <ul style="list-style-type: none"> — Guide de palanquée – Niveau 4, — Initiateur, — MF1. <p>Les questions concernent uniquement l'organisation pratique (<i>programmation des épreuves, constitution des jurys, etc.</i>) et non les aspects pédagogiques afin d'éviter d'interférer avec l'épreuve de pédagogie organisationnelle</p>



— ÉPREUVES THÉORIQUES

14 | CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ

Coefficient 1 :

- C'est une épreuve écrite dont la durée est de 45 minutes.
- Elle est destinée à vérifier les connaissances du candidat en matière de réglementation dans le cadre des prérogatives du MF2.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
La CMAS.	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation. • Fédérations affiliées. • Équivalences.
Textes organisant le sport et la plongée en France.	<ul style="list-style-type: none"> • Lois, Code du Sport, décrets et arrêtés relatifs à la plongée et aux établissements d'APS. • L'enseignement de la plongée bénévole et professionnelle.
Textes organisant la vie associative.	<ul style="list-style-type: none"> • Loi de 1901 et décrets.
Responsabilité et assurances.	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités civile et pénale de l'enseignant bénévole et des personnes morales. • Obligations de moyens et de résultats. • Mise en danger d'autrui. • Assurances obligatoires et facultatives.
FFESSM.	<ul style="list-style-type: none"> • Place de la FFESSM dans le cadre juridique, relations avec les partenaires. • Notions d'agrément et de délégation. • Statuts, organisation fédérale et règlement intérieur. • Organes déconcentrés, commissions. • Équivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organisations. • Moniteurs associés. • Certificats médicaux, cas général et cas particuliers. • Structures Commerciales Agréées : SCA et SCIA.
Textes réglementaires sur le matériel de plongée, les stations de gonflage et les équipements sous pression.	<ul style="list-style-type: none"> • Station de gonflage : obligations réglementaires en matière d'affichage, d'utilisation, et de suivi. • Équipements de protection individuelle (EPI) et normes : définitions, équipements concernés, obligations de marquage, de suivi et d'archivage. • Équipement sous pression : déclaration de mise en service, cycles de contrôle, documentation, certificats obligatoires, etc.
Aspects réglementaires concernant les publics particuliers.	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'accueil et d'évolution des jeunes plongeurs.
Savoir où prendre l'information.	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel de Formation Technique. • Sites web. • Publications.
Promouvoir par le sport les valeurs citoyennes de la république.	<ul style="list-style-type: none"> • Voir chapitre spécifique.



— ÉPREUVES THÉORIQUES

15 | MATÉRIEL DE PLONGÉE

Coefficient 2 :

- C'est une épreuve orale dont la durée est de 20 minutes.
- Elle se décompose en 2 parties :
 - Pendant les cinq premières minutes, le candidat présente son propre matériel : détendeur principal, détendeur de secours, ordinateur et gilet de stabilisation. Il indique au jury ses critères de choix et de configuration en fonction de sa pratique personnelle et en tant qu'enseignant.
 - Pendant les quinze minutes suivantes, le jury questionne le candidat sur les points évoqués dans le tableau suivant. Du matériel réel « éclaté » ou des planches peuvent être utilisés.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Compresseur et station de gonflage.	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'exploitation en toute sécurité. • Consignes de gonflage. • Principe de fonctionnement du compresseur. • Différentes étapes de la filtration et leurs rôles. • Entretien courant. • Pannes les plus fréquentes.
Détendeurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Principe du fonctionnement des détendeurs du candidat et de tout autre modèle au choix du jury. • Identification des pièces sur du matériel démonté, des planches, des éclatés... • Normes en vigueur. • Lecture d'une courbe de performance. • Avantages et inconvénients des différents types de matériels. • Conseils de choix en fonction de l'activité d'un club. • Avantages et inconvénients des différentes configurations. • Identification des pannes courantes. • Givrage.
Ordinateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Principe du fonctionnement de l'ordinateur du candidat (<i>et d'autres modèles</i>) : connaissance (<i>sans description</i>) de l'algorithme utilisé, critères de choix, différents réglages, conservatisme, etc.
Gilets de stabilisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Critères de choix du gilet personnel du candidat : volume, purges, etc. • Fonctionnement de l'inflateur et des purges. • Conseils de choix en fonction de l'activité d'un club.



— NOTATION - OBTENTION DE L'EXAMEN

- Les épreuves sont notées sur 20 et affectées de coefficients. Pour chaque groupe et sous-groupe le total de points minimal à obtenir est le suivant :
 - Groupe 1, épreuves pédagogiques : minimum 110 points / 220.
 - Groupe 2, épreuves pratiques : minimum 160 points / 320 dont :
 - Sous-groupe A du groupe 2 : minimum 80 points / 160.
 - Sous-groupe B du groupe 2 : minimum 80 points / 160.
 - Groupe 3, épreuves théoriques : minimum 140 points / 280.
- Pour être reçu à l'examen le candidat doit :
 - Obtenir un total général pour l'ensemble de toutes les épreuves d'au moins 410 points correspondant à une moyenne générale de 10/20.
 - Ne pas avoir de note inférieure à 5/20.
 - Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des trois groupes d'épreuves 1, 2 et 3.
 - Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des deux sous-groupes du groupe 2.
 - Avoir réalisé toutes les épreuves en totalité. Toute épreuve non faite est éliminatoire.
- L'acquisition de ces groupes d'épreuves peut se faire de façon modulaire, le bénéfice d'un groupe d'épreuves est conservé si :
 - Le candidat a participé sans abandon à toutes les épreuves de tous les groupes non encore acquis.
 - La moyenne a été obtenue au groupe sans note éliminatoire : groupe 1 : 110 pts, groupe 2 : 160 pts et groupe 3 : 140 pts.
 - Pour le groupe 2, la moyenne a été obtenue à chaque sous-groupe sans note éliminatoire : sous-groupe A : 80 pts et sous-groupe B : 80 pts
 - En première lecture, avant délibération, le candidat a obtenu au moins (*avec ou sans note éliminatoire*) dans le ou les groupes échoués :
 - 88 points au groupe 1.
 - 128 points au groupe 2 (*quelles que soient les notes obtenues aux sous-groupes*).
 - Nb : il n'est pas possible de conserver le bénéfice d'un seul sous-groupe du groupe 2.**
 - 112 points au groupe 3.
- La durée de validité d'un groupe acquis est de 18 mois au maximum. Ces 18 mois peuvent prolonger d'autant la validité (3 ans) du carnet pédagogique.
- Sur proposition du jury, le président de la FFESSM arrête la liste des candidats définitivement admis à l'examen.



PASSAGE DES GROUPES D'ÉPREUVES NON ACQUIS

- Toute inscription à une session d'examen constitue une obligation de présenter tous les groupes d'épreuves non acquis.
- Le rattrapage des groupes non acquis doit se faire lors d'un examen MF2, sur une période totale de 18 mois maximum à compter de la date de la première présentation à l'examen. Au-delà de cette période, les candidats qui recommencent un cursus ne bénéficient plus de la subvention fédérale nationale.
- La notification des résultats se fait lors de la remise des diplômes, ou ultérieurement si le candidat ne peut y assister.

INSCRIPTIONS

- Le candidat s'inscrit au plus tard 60 jours avant la session d'examen MF2 souhaitée en envoyant son dossier directement au siège de la FFESSM et en informant le Président de sa CTR.
- Le candidat qui souhaite se réinscrire à la première session suivant l'examen auquel il a échoué et sur l'année en cours, bénéficie d'un délai de 10 jours après la date de cet examen pour envoyer son dossier directement au siège de la FFESSM et en informer le Président de sa CTR.
- Dans la limite des places disponibles et 30 jours avant la session d'examen, l'inscription sera confirmée par le siège de la FFESSM.

PRÉCISIONS CONCERNANT LE PASSAGE DES GROUPES NON ACQUIS

- Présentation du groupe 3 seul (épreuves théoriques) :
 - La théorie du MF2 s'organise généralement en début d'examen.
 - Le candidat se présente le jour de la convocation.
 - Le montant de l'inscription est défini chaque année. L'hébergement et la restauration sont à la charge du candidat.
- Présentation du groupe 1 seul (épreuves pédagogiques) :
 - Lors de l'examen une, voire deux journées, sont bloquées pour les épreuves de pédagogie de rattrapage.
 - Le candidat se présente le jour de la convocation.
 - Le montant de l'inscription est défini chaque année. L'hébergement et la restauration sont à la charge du candidat.
- Présentation du groupe 2 seul (épreuves pratiques) :
 - Les épreuves pratiques sont nombreuses, étalées sur tout l'examen et les conditions météorologiques peuvent conduire à modifier le planning : le candidat doit rester à la disposition du Jury durant toute la durée de l'examen.
 - Le montant dû est le montant complet de l'inscription. L'hébergement et la restauration sont inclus dans le coût de l'inscription.



- Présentation de deux groupes :
 - Les épreuves sont nombreuses et étalées sur tout l'examen : le candidat doit rester à la disposition du Jury durant toute la durée de l'examen.
- Le montant dû est le montant complet de l'inscription. L'hébergement et la restauration sont inclus dans le coût de l'inscription.

— DÉLIVRANCE DU DIPLÔME | FORMALITÉS

- Le diplôme de MF2 est délivré sous la signature du président de la FFESSM et du président de la CTN.



Duplicata :

Ils peuvent être délivrés sur demande par le siège national de la FFESSM en précisant la date et le lieu de l'examen.



— APTITUDES À LA PRÉSENTATION DES ÉPREUVES ET DE L'EXAMEN

- Elles doivent être attestées par un MF2 de la FFESSM, un BEES2, un DEJEPS (E4) ou un DESJEPS minimum, titulaire de la licence fédérale en cours de validité.
- Leur durée de validité est de 9 mois au maximum à la date d'ouverture de l'examen, et non du stage final.
- Les épreuves doivent avoir été réalisées en milieu naturel, hors piscine et fosses de plongée quelle qu'en soit la profondeur et dans des conditions non éliminatoires.

• APTITUDE A1 « Enseignement et technique à 50 m »

Se référer à la description des épreuves N°4 et 5

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur

• APTITUDE A2 « Nage PMT sur 1500 m et nage capelée sur 1000 m effectuées en milieu naturel »

Se référer à la description des épreuves N° 7A et 7B

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur

• APTITUDE A3 « Démonstration Technique de Maîtrise de Remontée au gilet (DTMR) de 35 m »

Se référer à la description de l'épreuve N°10

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur



— MODIFICATIONS DEPUIS NOVEMBRE. 2020 :

- Page 5 : obligation de réaliser l'intégralité du stage final en présentiel.

Suppression des stages initiaux MF2 nationaux et rajout des modalités d'organisation de ces stages à l'échelon régional.

- Page 14 et 15 : simplification de la grille d'évaluation des séances et identification du formateur.
- Page 16 : identification du formateur.
- Page 18 et 20 : ajout du lieu de formation
- Page 43 : suppression de l'obligation de poser un problème portant sur les tables fédérales

Aout 2023 :

- Page 3 : modification d'omissions concernant les prérogatives du MF2 : module 6-20 m et stage initial initiateur